

Revue de la Folie ordinaire

Avançons ensemble !

N°2
1^{er} trim. 2016

Editorial

Chers lecteurs,

Nous continuons à vous informer de nos actions.

Dans ce journal, vous trouverez un bel exemple d'une association active sur le terrain, créée par des gens de bonne volonté.

Et puis les nouvelles de nos projets.

Si vous avez des informations à nous transmettre, n'hésitez pas.

Bonne lecture !

Claude Finkelstein
Présidente FNAPSY
33, rue Daviel 75013 Paris
Tél. 01 43 64 85 42



Revue de la Folie ordinaire

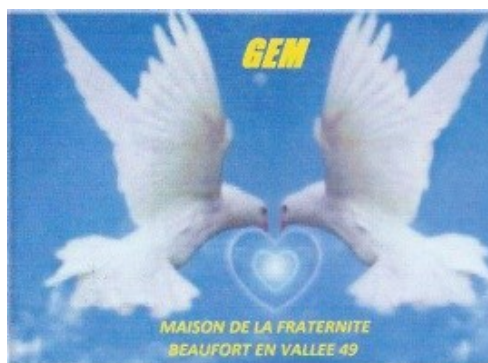
Est éditée par l'association Loi 1901

« Cercle ERASME » c/o FNAPSY – 24, rue de Maubeuge – 75009 Paris

E-mail : cercle.erasme@yahoo.fr

Directrice de publication : Claude FINKELSTEIN

Focus...



GEM Maison de la Fraternité

1, rue de la Poissonnière
49250 BEAUFORT-EN-VALLEE
Tél. 2 41 74 42 83 / 07 88 40 05 89
E-mail : rene.di-maio@orange.fr

En 2015, de nombreuses personnes souffrent encore de l'isolement. Cela concerne en particulier les personnes atteintes de handicaps physiques ou psychologiques. Contre ce manque d'interactions sociales, un Groupe d'Entraide Mutuelle s'est créé à Beaufort.

Le G.E.M. est un lieu de partage, d'écoute et d'entraide. Les adhérents peuvent y venir pour boire un café, utiliser les ordinateurs, faire une partie de carte ou tout simplement pour discuter, etc.

DU PROJET A LA REALISATION

L'association **Maison de la Fraternité** a été créée en 2008 par le président actuel, **René Di Maio**, pour aider les personnes en situation d'isolement social et en détresse.



Auparavant un projet avait été fait. Le but était de créer une maison relais permettant d'accueillir des personnes souffrant de problèmes psychiques, stabilisées par un traitement, mais cependant pas assez autonomes pour vivre seules. Ce projet a dû être abandonné par faute de soutien. Ensuite après avoir assisté à plusieurs colloques de la **FNAPSY** (*Fédération Nationale des Associations d'usagers en PSYchiatry*), l'idée est venue de créer un **G.E.M.** (*Groupe d'Entraide Mutuelle*).

Tout d'abord nous avons dû devenir adhérent de la FNAPSY. Par la suite nous avons pu répondre à un appel à candidature de l'**ARS** (*Agence Régionale de la Santé*) pour la création de G.E.M. Nous avons parlé de notre projet à M. Taugourdeau (député-maire de Beaufort-en-Vallée), celui-ci trouvant ce projet très intéressant, il nous a assuré de son soutien et celui de la municipalité de Beaufort-en-Vallée afin de pouvoir créer notre G.E.M sur la commune.

Fort de ce soutien, nous avons rempli l'appel à candidature demandé par l'ARS et nous l'avons renvoyé.

Après plus d'un an entre appels à candidature et la réponse de l'ARS, en décembre 2014, notre candidature est acceptée. Etant en contact avec Maine-et-Loire Habitat, nous avons ensuite trouvé un lieu adapté pour la création du groupe.



Focus...

L'AVENTURE COMMENCE !

Nous prenons contact avec différentes associations de Beaufort pour prévoir les futures activités du G.E.M. De plus nous faisons appel à la presse locale pour nous faire connaître. Des flyers ont été créés et mis dans les commerces de Beaufort, les structures sociales, ainsi que les cabinets médicaux.



Nous sommes aussi en collaboration avec le **Centre de Santé Mentale** angevin (CESAME) à Sainte-Gemmes-sur-Loire, celui-ci affiche nos activités sur les CMP de Beaufort et Baugé.

A présent, nous commençons à avoir plusieurs adhérents qui viennent régulièrement sur le G.E.M ainsi qu'aux activités.

Nous proposons de venir chercher les personnes qui n'ont pas le permis. Nous avons mis en place une salle informatique et des activités coutures seront bientôt disponibles.

G.E.M contre l'isolement social.

Un exemple

G.E.M Maison de la Fraternité

1, rue de la Poissonnière - 49250 Beaufort-en-Vallée

Activités sur le mois de janvier : veuillez vous inscrire auprès de virginie au 07.88.40.05.89 ou 02.41.74.42.83.

Possibilité de venir vous chercher sur Baugé et alentours (gratuitement).

Nous faisons aussi des permanences le lundi et mardi

où vous pouvez venir pour discuter ou faire une partie carte.

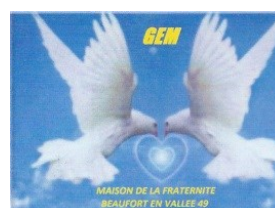
Jeudi 7 janvier de 14 h à 17 h	Atelier pâtisserie sur le G.E.M
Vendredi 8 janvier de 14 h à 17 h	Atelier informatique
Samedi 9 janvier de 14 h à 17 h	Galette des rois
Vendredi 15 janvier de 14 h à 17 h	Activité jeux de société
Samedi 16 janvier de 14 h à 17 h	Cinéma à Saumur
Jeudi 21 janvier de 14 h à 17 h	Atelier pâtisserie sur le G.E.M confection de galette des rois
Vendredi 22 janvier	Atelier bricolage, peinture, tricot
Samedi 23 janvier de 10 h à 17 h	Atelier cuisine repas sur le G.E.M confection de pizza
Vendredi 29 janvier de 14 h à 17 h	Atelier couture
Samedi 30 janvier de 14 h à 17 h	Visite de l'abbaye de Fontevraud

POUR EN SAVOIR PLUS :

Du lundi au mardi : de 14 h à 17 h

Jeudi, vendredi et samedi : réservés aux activités

Mercredi et dimanche : fermé



A lire...



Notre coup de coeur
Olivier BOURDEAUT

« En attendant Bojangles »



Sous le regard émerveillé de leur fils, ils dansent sur « Mr. Bojangles » de Nina Simone. Leur amour est magique, vertigineux, une fête perpétuelle. Chez eux, il n'y a de place que pour le plaisir, la fantaisie et les amis. Celle qui mène le bal, c'est la mère, imprévisible et extravagante. Elle n'a de cesse de les entraîner dans un tourbillon de poésie et de chimères. Un jour, pourtant, elle va trop loin. Et père et fils feront tout pour éviter l'inéluctable, pour que la fête continue, coûte que coûte. L'amour fou n'a jamais si bien porté son nom.

Quelque part entre la folie de l'amour et l'amour de la folie, ils dansent leur vie sous le regard de leur enfant, ils dansent avant que la banale réalité ne les rattrape. Y'a du Vian ! Y'a du Queneau ! C'est gai, c'est triste ! C'est l'amour fou ! Sur la musique de Nina Simone, vous danserez avec eux en tournant les pages de ce magnifique roman au parfum délicat de mélancolie heureuse.

A voir...

Ugo Mulas, la photographie

Quoi de mieux pour découvrir un artiste que de regarder ce qu'il aura voulu, à la toute fin de sa vie, laisser de toute une carrière de création ? C'est l'idée de l'exposition de la **Fondation Henri Cartier-Bresson** consacrée à **Ugo Mulas** (1928-1973) : à travers l'édition de 1973 de **La Fotografia** (éditions Einaudi), son tout dernier livre, l'exposition présente un "témoignage essentiel de son travail et de ses réflexions".

Ugo Mulas est intéressant pour ses photographies d'artistes et d'oeuvres d'art : photographe officiel du plus indispensable rendez-vous d'art contemporain de ce siècle, la Biennale de Venise, voyageant entre New-York et l'Europe, il saisit les artistes de la modernité en plein travail. Calder, Andy Warhol... Ils sont tous là, vivants, émus, à travers une soixantaine de tirages en noir et blanc, que l'on découvre avec jubilation. Car, devant les images d'Ugo Mulas, il semble que l'on revit une partie de l'histoire de l'art du XXe siècle.

Informations pratiques :

Du 15 janvier au 24 avril 2016.

Tarifs : 7 (plein), 4 (réduit)

Du mardi au dimanche de 13h à 18h30,

le samedi de 11h à 18h45

Nocturne le mercredi jusqu'à 20h30



« Il faut viser la lune,
parce qu'au moins
si vous échouez,
vous finissez
dans les étoiles. »

Oscar Wilde



Actualité...

Vers une meilleure reconnaissance du burn-out... mais pas en tant que maladie professionnelle



Le projet de loi Rebsamen sur le dialogue social, voté à l'Assemblée nationale ce jeudi 23 juillet, débouche sur un léger compromis sur ce complexe (et potentiellement coûteux) dossier.

La navette parlementaire touche à sa fin sur le **projet de loi Rebsamen** : le texte sur le dialogue social et l'emploi a été adopté par l'Assemblée nationale le jeudi 23 juillet 2015, après son examen en commission ce mercredi.

Un des sujets de ce pléthorique projet qui a engendré le plus de questionnements est celui du **burn-out : le syndrome d'épuisement professionnel** devait-il être reconnu en tant que maladie professionnelle, et, ainsi, être éligible aux prises en charge afférentes de la Sécurité sociale ?

>> A LIRE.

« Maladies professionnelles : leur prise en charge par l'Assurance maladie et les complémentaires santé ».

L'Assemblée nationale et le Sénat, aux majorités politiques de tendance différente, n'ont pas adopté la même position quant à ce syndrome : **là où la première ouvrait – légèrement – la voie** (deux amendements précisait ainsi que « *les pathologies psychiques peuvent être reconnues comme maladies d'origine professionnelle* »), le second **les avait supprimés quelques semaines plus tard.**

La position développée ce mercredi *sur l'antenne d'Europe 1* par le ministre du Travail **François Rebsamen** se base d'ailleurs sur la première vision. Sceptique à la reconnaissance à proprement parler du **burn-out** en tant que maladie professionnelle, il privilégie la poursuite de l'étude des situations au cas par cas par des commissions régionales, via les **comités régionaux de reconnaissance des maladies professionnelles (CRRMP)**. « *Des fois, c'est dû au travail ; des fois, il y a des causes personnelles* » a-t-il ainsi noté.

Statu quo en prévision

Ce « début de reconnaissance » du **burn-out** se heurte toutefois, en pratique, à un écueil notamment montré par les partisans de la reconnaissance – le député des Yvelines **Benoît Hamon** s'étant porté en pointe sur ce sujet.

Actuellement, seuls **200 cas de burn-out sont reconnus par an** comme des maladies professionnelles par les CRRMP puisque, pour être « éligibles » à cette qualification, le burn-out doit avoir engendré une incapacité physique d'au moins 25% (ce qui se révèle complexe à démontrer pour des troubles psychiques).

Cette loi sur le dialogue social devrait donc déboucher sur un quasi-*statu quo* sur ce sujet d'actualité : près d'un Français sur cinq risquerait de sombrer dans une situation de **burn-out**, **notent plusieurs études**, tandis qu'un récent sondage plébiscitait cette reconnaissance. Le seuil d'incapacité physique de 25% devrait toutefois être abaissé, suite à un amendement gouvernemental, et des psychiatres pourraient participer aux comités régionaux.

La question financière n'est toutefois pas étrangère au dossier : la reconnaissance en tant que maladie professionnelle du burn-out déplacerait en effet l'indemnisation de cette maladie du régime général de la Sécurité sociale à celui de la branche AT-MP – financée par les entreprises.

Témoignage...

Vie professionnelle et handicap psychique : à quand une stratégie de réinsertion ?

Egalité des chances et reconnaissance de la notion « handicap psychique »

Pour moi, la vie professionnelle n'est pas toujours compatible avec le handicap psychique.

Bien souvent on vous regarde d'une autre façon, pas toujours très agréable et vous recevez des réflexions désobligeantes qui vous poussent à vous rendre plus malade et ne vous donne plus envie de travailler, cela devient pesant d'être obligé de subir les contraintes de la vie active.

Le fait d'être dans le monde du travail c'est accepter le conformisme qui n'est pas toujours une bonne chose.

Je ne suis pas pour le travail, mais je pense que le travail d'utilité collectif par le bénévolat est un moyen d'épanouissement et pas l'obligation de la hiérarchie.

F. 50 ans

J'ai ce handicap dit « psychique » depuis 1999, j'étais à l'époque au chômage, ce qui n'arrange rien...

En 2002, quand j'ai retravaillé j'ai parfaitement intégré mon poste ; en revanche, j'ai quand même eu des problèmes à mon changement de directeur : des coups de gueule avec ma hiérarchie, ils m'ont eu à l'usure

J'ai assumé parfaitement mon poste jusqu'au bout, malgré les insultes.

Ils me renvoyaient tout le temps à la visite médicale et le médecin me demandait tout le temps : « Que vous vous a dit votre directeur ? »

Mes chefs étaient difficiles à supporter.

M-D 60 ans



Il y a 20 ans, là où j'étais employée la dernière fois, on m'a viré car j'étais absente à cause de ma maladie. Je suis épileptique et dépressive. Depuis je ne travaille pas et je ne veux pas en entendre parler.

L. 55 ans.

Je préfère faire du bénévolat que travailler pour un patron qui cherche à se débarrasser de ses employés quand ils sont malades.

J'ai eu des expériences mais ça s'est mal passé avec les collègues et le patron.

Maintenant, dans des associations où je suis bénévole, comme peintre.

B. 44 ans

Source : témoignages des adhérents du Cap de Bonne Espérance, Paris.

Cannabis et schizophrénie : Facteur causal ou seulement accélérateur ?

LONDRES, 24 septembre 2015 (APM)

Le lien entre le cannabis et la schizophrénie n'est pas clair et cette substance pourrait n'être qu'un élément accélérateur de la maladie et non un facteur causal, estime un chercheur canadien dans un texte publié par la revue **Nature** jeudi.

Parmi les éléments qui militent en défaveur de la consommation de cannabis, plusieurs études ont fait un lien entre cette pratique et une augmentation de risque de développer une schizophrénie.

Toutefois, **« la nature de cette relation reste un sujet de débat »**, estime Matthew Hill, neuropharmacologue à l'université de Calgary (Canada), qui remet en question l'idée d'une relation causale, à partir de plusieurs éléments scientifiques.

Certains chercheurs ont suggéré que la suppression de la consommation de cannabis pourrait diminuer la prévalence de la schizophrénie. Mais Matthew Hill fait remarquer que la prévalence de cette maladie est restée stable, et a même légèrement baissé entre les années 1960 et 1990, période où la consommation de cannabis a augmenté.

De plus, la prévalence est restée similaire entre les pays où il y avait une consommation importante et ceux où elle est faible.

Le chercheur canadien reconnaît que les schizophrènes consomment plus de cannabis que la population générale. Mais selon lui, cela pourrait être lié au fait que si cette drogue peut aggraver certains symptômes comme les hallucinations, elle peut aussi améliorer les symptômes négatifs : anxiété, désocialisation. Ce qui **« expliquerait pourquoi les schizophrènes veulent l'utiliser »**.

Et surtout, il fait l'hypothèse que le cannabis n'augmenterait pas le risque de schizophrénie, mais serait plutôt un déclencheur, un élément accélérateur du développement d'une pathologie sous-jacente.

« Le cannabis serait une influence dans une maladie déjà en développement, plutôt qu'un stimulus induisant le développement de la maladie ».

« Cette distinction entre l'hypothèse de l'accélérateur est importante en termes de message délivré au public », note-t-il. Les scientifiques doivent être prudents dans les termes utilisés afin de **« s'assurer que l'on ne confond pas corrélation et causalité »**. Cela devrait également **« contribuer aux décisions politiques »** sur ce sujet.

Source : **Nature**, 24 septembre, vol. 525, p. S14)



Informations...

Nous allons organiser des réunions régionales « **réflexion participative** » dans les régions suivantes :

Paris	Ile-de-France
Lille	Nord / Pas-de-Calais / Picardie
Lyon	Auvergne / Rhône-Alpes
Bordeaux	Aquitaine / Limousin / Poitou-Charentes

A vos agendas...



Le **21 octobre 2016**

nous organisons un colloque au Ministère de la Santé sur le thème

« Groupe d'Entraide Mutuelle : outil de réinsertion ? »

*Des réunions de lecture ont lieu en Ile-de-France pour le choix d'un livre,
le thème étant « un petit coup de folie ».*

Les informations sont sur notre blog Fnapsy Régions

fnapsy.over-blog.com